

AVIS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

26 JUN 2013

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT DE L'ETAT

N° 6-04

ARTICLE 13131 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE 26 JUIN 2013

Séance du 21 Juin 2013

SERVICE : Direction de projet Grand Paris Est

Françoise CARLE
Directeur des Finances

OBJET : Avis sur le projet de Contrat de développement territorial Val de France/Gonesse/Bonneuil-en-France validé le 25 avril 2013 et sur le projet de Contrat de développement territorial Coeur Economique Roissy Terres de France validé le 30 avril 2013.

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport du Président du Conseil général relatif à l'objet susvisé,
Vu l'avis de la commission : Développement urbain - Logement
Vu l'avis de la commission : Finances - Administration Générale

Sur le rapport de **M. Michel MONTALDO**

Après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable sur les projets de CDT Val de France Gonesse Bonneuil-en-France et Coeur Economique Roissy Terres de France validés respectivement le 25 avril et le 30 avril 2013. En effet, ces documents s'attachent à donner une dimension métropolitaine à leurs territoires et permettent d'inscrire le Val d'Oise dans l'avenir et dans la dynamique de développement du Grand Paris. Les projets de ces territoires offrent de belles perspectives d'emplois aux habitants, souvent en grandes difficultés économiques et sociales. Ils sont porteurs d'un changement d'image de notre territoire dans le respect des caractéristiques environnementales et paysagères du Département. Le Département s'est associé depuis l'origine à la réalisation du projet de ces deux territoires, il était déjà présent au côté des collectivités et de l'Etat lors de la signature des conventions-cadres et souhaite donc être signataire du document final ;

INSISTE sur la nécessaire complémentarité entre les projets de CDT et l'importance d'instaurer un dialogue entre CDT. Le Département souhaite s'investir comme un véritable acteur dans la mise en œuvre de ces CDT. Il est lui-même maître d'ouvrage de plusieurs opérations et apporte son expertise sur la cohérence territoriale entre les différents CDT qui sont mis en œuvre sur le territoire du Val d'Oise ;

INSISTE sur l'importance de la formation et des autres facteurs de réussite dans le domaine de l'insertion pour ces deux territoires qui aujourd'hui connaissent un très fort taux de chômage. Une mobilisation de tous les partenaires est nécessaire pour permettre l'insertion des populations du territoire grâce au dynamisme économique de la plateforme aéroportuaire de Roissy et aux autres nombreux projets du territoire. Une vaste gamme de mesure d'accompagnement doit être envisagée, que ce soit sur les emplois directs générés par les projets, ou les emplois induits, en matière de formation mais aussi d'accès et d'offre urbaine. Pour ce faire, il est nécessaire d'anticiper afin de permettre une véritable coordination des nombreux acteurs et dispositifs existants. Le Conseil général en tant que chef de file sur l'insertion se positionne comme un référent majeur.

ATTIRE toutefois l'attention du Comité de pilotage du CDT Val de France Gonesse Bonneuil-en-France sur les points suivants :

- une vigilance particulière doit être portée à l'opération "prolongement du T5 de la gare de Garges-Sarcelles au Bourget". Le Département considère qu'un prolongement est nécessaire par le biais d'un transport en commun en site propre, préfigurateur éventuel d'un tramway à long terme ;
- concernant la filière culturelle, il apparaît dommageable de cantonner la filière à une thématique, ce qui est peu structurant pour le territoire et qui ne l'identifie pas par rapport à d'autres CDT. La première version du CDT qui liait la culture aux loisirs, au sport, au commerce et au tourisme permettait de mieux souligner la cohérence des deux projets phares que sont le Dôme et EuropaCity. Cela présentait réellement les multiples impacts thématiques que ces projets auront sur le territoire. Parler d'une filière culturelle en tant que telle fait perdre de sa force à la transversalité initiale du projet ;

ATTIRER toutefois l'attention du Comité de pilotage du CDT Cœur Economique Roissy Terres de France sur le point suivant :

- plusieurs projets de franchissement supplémentaires de l'A1 ne font pas aujourd'hui l'objet de financement et n'ont pas de maîtrise d'ouvrage désignée. Le Département n'envisage pas de se positionner comme tel ;

ACTE TRANSMIS AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

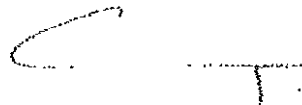
LE 26 JUIN 2013

APPORTE certains éléments complémentaires ou correctifs matériels au CDT Val de France Gonesse Bonneuil-en-France et à son évaluation environnementale, ainsi qu'au CDT Cœur Economique Roissy Terres de France, en se référant à l'annexe jointe.

ACTE TRANSMIS AU REPRÉSENTANT DE L'ETAT

LE 26 JUIN 2013

Le Président du Conseil général



Arnaud BAZIN

"Avis sur le projet de Contrat de développement territorial Val de France Gonesse Bonneuil-en-France validé le 25 avril 2013 et sur le projet de Contrat de développement territorial Cœur Economique Roissy Terres de France validé le 30 avril 2013"

Quelques points de précisions sont à apporter au Contrat de Développement Territorial Val de France Gonesse Bonneuil-en-France :

- page 95 - fiche n°1 - BHNS de préfiguration de la nouvelle branche de RER D
Afin d'être plus précis, concernant le maître d'ouvrage, il faudrait inscrire en lieu et place de "délégation de maîtrise d'ouvrage du STIF au Conseil général du Val d'Oise" la phrase suivante "désignation d'un maître d'ouvrage unique, le Conseil général du Val d'Oise"
- page 126 - fiche n°23 - Aménagement d'un quartier à dominante économique aux abords de l'avenue du Parisis
Les maîtres d'ouvrage ciblés devraient être la Communauté d'agglomération Val de France, ainsi que la commune de Garges-lès-Gonesse. Le Conseil général n'a pas vocation à être maître d'ouvrage d'une telle opération. Il est par contre en effet nécessaire qu'il soit associé en tant que propriétaire du foncier et en tant que maître d'ouvrage du projet de l'avenue du Parisis.

Quelques points de précisions sont à apporter à l'évaluation environnementale du CDT Val de France Gonesse Bonneuil-en-France :

- page 52 - colonne de droite
Le début des travaux du BHNS est prévu début 2014 avec une mise en service progressive à partir de 2014.
- page 141 - colonne de droite
L'avenue du Parisis va imperméabiliser 10,5 ha et non 13,5 ha comme actuellement inscrit. En effet le projet fait 35 m de large et non 45 m.

Quelques points de précisions sont à apporter au Contrat de Développement Territorial Cœur Economique Roissy Terres de France :

- page 128 - fiche n°30 - Mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la gare RER D de Villiers-le-Bel / Arnouville/ Gonesse et la gare RER B du Parc des expositions de Villepinte
Afin d'être plus précis concernant le maître d'ouvrage, il conviendrait de préciser "désignation d'un maître d'ouvrage unique, le Conseil général du Val d'Oise"

ACTE TRANSMIS AU REPRÉSENTANT DE L'ETAT

LE 26 JUIN 2013